Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300692-20230627-837-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 28/06/2023





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N° 5 :**RÉNOVATION DU PARC
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Séance Ordinaire du 27 juin 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 juin 2023.

<u>Présents</u>: Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Grégoire REYDIT, Xavier DE JAVEL, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

**Membres présents : 21** 

Absent: 1

Excusés: 13

Excusés avec procuration: Philippe FARGEON (à Emmanuelle ANGELINI), Nathalie SOARES (à Alain GERARD), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Daniel BALLA (à Mathilde FERCHAUD), Guillaume ALEXANDRE (à Sandrine JOVENE), Benjamin DUGERS (à Bérengère DUPIN), Daphné GAUSSENS (à Alain MARC), Thomas BURGALIERES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Françoise COSSECQ), Sarah DEHAIL (à Maël FETOUH), Julie-Anne BROUSSIN (à Xavier DE JAVEL), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

**Absent**: M. Didier PAULY.

**Secrétaire**: Violette LABARCHEDE

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023**

Date de mise en ligne : 29 juin 2023

## $\underline{\text{DOSSIER}}$ N° 5 : RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS VERT

**RAPPORTEUR**: Jean-Georges MICOL

La Ville du Bouscat porte un projet d'amélioration de son parc d'éclairage public. Ce projet comporte plusieurs volets :

- le remplacement des 928 sources lumineuses énergivores encore en place sur le territoire par des LED et la suppression des points lumineux superflus,
- la mise en place de la télégestion point par point sur l'ensemble du parc et l'installation de système de détection dans les zones à faible fréquentation, en dehors des axes structurants, ceci permettant d'éclairer mieux et d'éclairer « utile ».

## Ces travaux permettront de :

- Bénéficier d'économies d'énergie : la baisse de la consommation d'électricité est estimée à près de 380 MWh par an. En termes de puissance installée, ce sont près de 61 MW de puissance économisée,
- Rénover complètement le matériel ayant plus de 25 ans,
- Réduire la pollution lumineuse en limitant les heures de fonctionnement et en diminuant l'intensité lumineuse moyenne (gradation, détection),
- Prendre en compte l'impact sur la biodiversité en mettant en place des luminaires adaptés.

Le montant global des travaux s'élève à 1 267 340,72 € HT, dont 125 595,32 € HT de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, coordination sécurité) par l'intermédiaire du SDEEG.

Ce montant comprend la dépose de l'existant, la fourniture et pose des nouveaux luminaires, la fourniture et pose des nœuds communicants, détecteurs, commandes...

La commune sollicite une subvention du Fonds Verts, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, à hauteur de 30 % du montant éligible, soit 380 202,21 €.

**VU** la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),

Considérant l'importance de réaliser des économies d'énergie dans un contexte de dérèglement climatique,

Considérant le coût de fonctionnement important du parc d'éclairage public actuel et l'augmentation du prix de l'électricité qui dégrade le budget communal,

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes,

#### Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**Article 1**: DONNER son accord pour solliciter le Fonds Vert dans le cadre des travaux de

rénovation de l'éclairage public,

**Article 2 :** APPROUVER le plan de financement ci-annexé,

**Article 3**: AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents

relatifs à la demande de subvention « Fonds Vert ».

**Article 4 :** DIRE que les recettes seront inscrites au B.P. chapitre 13.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300692-20230627-837-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 28/06/2023

# ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 34 voix POUR

Fait et délibéré le 27 juin 2023

LE MAIRE, Patrick BOBET Le/La secrétaire de séance, Violette LABARCHEDE

Date de mise en ligne : 29 juin 2023



## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

		ı		I	ı
NATURE DES DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	%
Fravaux :		Aides publiques :			
Remplacement luminaires et mise en place télégestion et détection	1 141 748,40 €	1 370 098,08 €	Fonds Vert (30% du montant HT de l'opération)	380 202,22 €	
Autros dánoncos :					
Autres dépenses :		1			
Frais de gestion SDEEG: maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, coordination sécurité, frais financier relatifs à l'emprunt intracting	125 592,32 €	150 710,79 €			
Sous-total:	1 267 340,72 €	1 520 808,87 €	Sous-total (€ HT):	380 202,22 €	30,00%
			Autofinancement (20 % minimum)  Emprunt intracting (le montant de l'emprunt sera réévalué en fonction de l'obtention éventuelle de la subvention et du montant de cette dernière)	887 138,51 €	70,00%
TOTAUX	1 267 340,72 €	1 520 808,87 €	TOTAUX (€ HT)	1 267 340,72 €	100,00%

NB: les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cacnet	Date :	Nom et signature du	representant legal :